

***RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE DE  
L'ASSAINISSEMENT  
VILLE D'AUXERRE***

*EXERCICE 2016*

	2015	prix au 1/1/2016 : 0,2702€HT/m³		2016	prix au 1/1/2017 : 0,2697€HT/m³	
	Assiette redevance :	1 986 876m³		Assiette redevance :	2 043 819 m³	
Prestations	objectif annuel 2015	cumul annuel	% de réalisation	objectif annuel 2016	cumul annuel	% de réalisation
Curage préventif						
réseau unitaire	7000ml	5181ml	74%	8819ml	8275ml	94%
réseau séparatif eaux usées	15000ml	17989ml	120%	12011ml	14840ml	124%
réseau séparatif eaux pluviales	8000ml	6341ml	79%	9659ml	6946ml	72%
<b>Total réseau</b>	<b>30000ml</b>	<b>29511ml</b>	<b>98%</b>	<b>30489ml</b>	<b>30061ml</b>	<b>99%</b>
Chambres à Sables	18	19	106%	18	17	94%
Avaloirs						
centre ville	36*23	805	97%	828	828	100%
hors centre ville	5 102	5 075	99%	5129	4 981	97%
curage des séparateurs	1*5	5	100%	1*5	5	100%
Curage des bassins pluviaux	2*?	7		2*?	4	
Entretien poste de relèvement	79	78	100%	79	73	92%
Entretien DO						
Supérieur à 2 000 EH	12 *2	26	108%	12 *2	5	21%
Inférieur à 2 000 EH	1 *19	18	95%	1 *19	7	37%
Curage Bassin d'orage						
Bassin de la chainette	12	11	92%	12	10	83%
Autre bassin	5	3	60%	5	0	0%
Analyse rejet BO	2*12	2	8%	2*12	11	46%
Inspections Visuelles		0		0		
campagnes nocturnes	2	0	0%	4	0	0%
Inspections télévisées	7000ml	7461ml	107%	8 339	3 455	41%
Bilans débit- Pollution	1	1	100%	2	2	100%
Test à la fumée / Test au colorant	en cas de besoin	0		en cas de besoin	2063ml	
Bilan des Campagnes de Dératisation		569 regards				
Enquêtes de conformité des branchements	962	754	78%	1208	735	61%
vente		305			321	
campagne		449			414	
Nombre de réparation effectuée						
canalisation		3			4	
branchement		3			26	
regard		29			25	
Travaux réalisés (Brt Neuf)		13			10	
Nombre de boites de branchement Créées	15	15	100%	15	1	7%
Eaux Usées	15	13	87%	15	1	
Eaux Pluviales		2			0	
Renouvellement	27 436,00 €	25 844,24 €	94,20%	28 929,43 €	24 422,55 €	84%
Prestations diverses	exigence contractuelle	Commentaire	% de satisfaction	exigence contractuelle	Commentaire	% de satisfaction
Communication avec la ville et les usagers	dès la première année	Réalisé pour la ville et partiellement pour les usagers	80 %	dès la première année	Aucune prestation avec les usagers d'auxerre	pas de demande de la ville
SIG	à présenter au 30/06/2015	Réalisé mais présente des anomalies	75 %	Illisible + plusieurs erreurs	SIG VEOLIA national peu compatible avec les attentes de la ville	25%
Investigation sur les activités	dès la première année	objectif atteint partiellement	25 %	analyse des CSD	objectif atteint partiellement	20%
				50 visites par an d'assimilés domestiques	0	0%
Gestion permanente du réseau de collecte	Bilan au 31/12/2015	Réalisée	100 %	Bilan au 31/12/2016 réalisé	présentation du bilan	100,00%
Autosurveillance	dès la première année	réalisée en partie, manque d'analyse car matériel endommagé	75 %	dépôt mensuel des résultats à la police de l'eau + bilan annuel	retard régulier dans la transmission des données	objectif non atteint
Etude environnementale	dès la première année	Réalisée	100 %	programme de réduction des GES - présentation de justificatif	résultat environnemental 2016 négatif . Achat de CO2eq	100,00%
Aspect financier (versement à la ville)		versement régulier	100 %	versement chaque trimestre avec un délai de 15 jours	versement en retard	Environ 6 850 € de pénalité potentielle

## Table des matières

<b>CHAPITRE 1. Les caractéristiques générales du service.....</b>	<b>4</b>
1.1 Le territoire.....	4
1.2 Compétence Épuration des eaux usées.....	4
1.3 Compétence Collecte des eaux usées.....	4
<b>CHAPITRE 2. Le contrat d'affermage du service de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales.....</b>	<b>5</b>
2.1 Les principales dispositions du contrat.....	5
2.2 Les indicateurs du contrat.....	6
<b>CHAPITRE 3. Les Indicateurs Techniques.....</b>	<b>7</b>
3.1 Description du schéma d'assainissement des eaux usées.....	7
3.2 La communication sur le contrat.....	7
3.3 Les indicateurs techniques 2016 pour le système de collecte.....	8
3.4 Le diagnostic permanent des réseaux - Bilan débit pollution.....	9
3.5 Mesures environnementales.....	9
3.6 Système d'Information Géographique.....	12
3.7 Les indicateurs réglementaires – Année 2016.....	12
3.8 Les indicateurs financiers 2016 pour le système de collecte.....	13
<b>CHAPITRE 4. Programme pluriannuel de travaux sur le système des eaux usées.....</b>	<b>14</b>
<b>CHAPITRE 5. Prix du Service de l'assainissement.....</b>	<b>15</b>
5.1 Les éléments constitutifs de la facture.....	15
5.2 Décomposition du prix du service collecte et traitement des eaux usées.....	16
5.3 Répartition des recettes par bénéficiaire.....	16
5.4 Analyse comparée de deux factures de 120m3.....	17
5.5 Détail du calcul de la rémunération du fermier.....	20
<b>CHAPITRE 6. Éléments financiers du service.....</b>	<b>20</b>
6.1 Présentation des autres recettes d'exploitation du fermier.....	20
6.2 Encours de la dette supporté par la ville.....	20
<b>Carte des différents types de bassins versants sur la ville d'Auxerre.....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>23</b>

# **CHAPITRE 1. Les caractéristiques générales du service**

## **1.1 Le territoire**

Le service de collecte et d'épuration des eaux usées s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune d'**Auxerre** y compris la commune associée de **Vaux** et les hameaux de **Jonches, Laborde et les Chesnez**.

La compétence collecte est assurée par la Ville d'Auxerre.

La compétence épuration a été transférée au Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (**SIETEUA**) le 1<sup>er</sup> avril 2004.

## **1.2 Compétence Épuration des eaux usées**

### **1.2.1 – Statuts du SIETEUA :**

Afin de gérer ensemble et de manière globale l'épuration et le traitement des eaux usées, les communes d'**Appoigny, Gurgy, Monéteau, Perrigny et Auxerre** ont décidé de créer un syndicat intercommunal à vocation unique.

Un arrêté préfectoral du 8 juin 1998 a ainsi créé le **Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (SIETEUA)**.

### **1.2.2 – Gestion du service public d'épuration des eaux usées :**

Depuis le 31 décembre 2008, le mode de gestion du SIETEUA est dorénavant assuré en régie directe avec un prestataire de service intervenant en tant que conseil. Cette prestation est assurée par la société Lyonnaise des Eaux France (2015-2022).

## **1.3 Compétence Collecte des eaux usées**

### **1.3.1 – Contrat d'affermage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :**

Le contrat d'affermage, signé avec la société VEOLIA Eau, a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour une durée de huit ans.

**Le fermier** a le droit exclusif d'assurer les activités de collecte sur le territoire communal. Le contrat met à sa charge des obligations de résultat en terme de qualité des rejets et de permanence du service. En contrepartie de ses obligations, le fermier est autorisé par le contrat à percevoir auprès des usagers la redevance d'assainissement des eaux usées. Il est lié envers les usagers par le règlement du service annexé au contrat.

Le montant de la redevance du fermier au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de **0,2697** euros HT par mètre cube d'eau facturé pour l'exploitation des réseaux d'eaux usées, des réseaux unitaires et des ouvrages.

L'exploitation des réseaux d'eaux pluviales est facturée sur le budget principal, semestriellement. Le montant du forfait annuel pour 2016 est de **158 449 euros HT**. Ce prix sera actualisé chaque année conformément au contrat.

Pour information, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la taxe de la valeur ajoutée sur la part assainissement de la facture est de 10 % (et de 5,5 % pour la part eau potable).

**La commune** est chargée du contrôle de la bonne exécution du contrat.

### **1.3.2 - Le contenu de l'affermage**

Les compétences déléguées à la société VEOLIA sont les suivantes :

- l'exploitation des installations de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales,
- la surveillance, l'entretien et la réparation des canalisations, des branchements et des postes de relevage,
- le contrôle de conformité des branchements domestiques,
- l'assistance pour la mise en place de conventions de déversements industriels,
- la détection et la correction des anomalies des réseaux,
- le conseil et l'assistance technique sur les ouvrages et le fonctionnement du service,
- les mesures environnementales : la neutralité carbone du service, la performance énergétique pour optimiser le fonctionnement .

## **CHAPITRE 2. Le contrat d'affermage du service de collecte des eaux usées, unitaires et pluviales**

### **2.1 Les principales dispositions du contrat**

#### **Communication vers les usagers**

- Permanence téléphonique en continu pour les clients.
- Service à la clientèle accueil téléphonique et physique aux heures de bureau
- Envoi du règlement de service et de "Le Petit Journal de l'Eau" aux usagers
- Action de sensibilisation auprès des enfants

#### **Communication avec la collectivité**

- Comité technique mensuel + de pilotage semestriel
- Consultation à distance des documents de l'exploitation via un portail technique
- Veille juridique nouveaux textes réglementaires impactant le service

#### **SIG (Système d'information géographique)**

- Proposer une visualisation du SIG à la collectivité dans les 6 premiers mois;
- Intégration des emplacements et caractéristiques des réseaux et ouvrages ;
- Intégration des interventions sur le réseau (Géolocalisation des boîtes de branchements, interventions préventives et curatives, intégration des ITV et des enquêtes de conformité;)

#### **Exploitation courante**

- Curage : des réseaux, des avaloirs et des postes de relèvement
- Entretien des bassins d'orage
- Réalisation d'enquêtes de conformité

#### **Programme d'intervention sur les réseaux et ouvrages**

- Travaux d'entretien et de réparations courantes des installations
- Travaux de renouvellement (matériel lié au poste de relevage ) et fourniture de tampons
- Pose de boîtes de branchement sur les réseaux unitaires ou eaux usées (15 unités/an)
- Bilan débit pollution
- Inspections télévisées et inspections nocturnes

#### **Rejet des activités**

- Contrôle avec analyse annuel des usagers non domestiques qui bénéficient d'une convention de rejet
- Établissement d'une liste des établissements susceptibles d'être concernés par une convention
- Contrôle tous les 2 ans des usagers assimilés domestiques
- Mesure de pollution (métaux lourds) à l'aide de capteurs passifs installés dans le réseau
- Concertation avec les industriels concernés
- Proposition de prescriptions techniques particulières pour les non domestiques et pour les assimilés domestiques à annexer au règlement de service

#### **Gestion globale des réseaux et ouvrages**

- Diagnostic permanent des réseaux avec le suivi des postes de relèvement plus 3 points
- Suite aux ITV, notation des tronçons et analyse avec proposition de renouvellement

#### **Mesures environnementales**

- Audit énergétique et moyens mis en œuvre pour optimiser la performance énergétique
- Bilan des GES (Gaz à Effet de Serre) avec objectif chiffré pour réduire les GES et arriver à la neutralité carbone
- Autosurveillance des points réglementés de déversement au milieu
- Etude de faisabilité pour récupérer la chaleur des eaux usées

#### **Aspects financiers**

- Le reversement de la redevance assainissement communale dans un délai de quinze jours après le reversement du délégataire assurant la facture, Suez
- L'engagement du délégataire sur un montant minimal de renouvellement,
- Le reversement à la collectivité d'une redevance annuelle pour contrôle et une seconde pour l'occupation du domaine public

## **2.2 Les indicateurs du contrat**

### **2.2.1 – Indicateurs techniques :**

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

### **2.2.2 – Indicateurs financiers :**

Le Délégué doit fournir le détail des charges et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur (personnel avec fourniture de l'organigramme du service, matériel, matériaux, énergie, frais généraux, travaux de renouvellement effectués et frais financiers).

Les charges sont décomposées selon les trois catégories suivantes :

- ◆ les charges directes, qui peuvent être rattachées à une pièce comptable. Il s'agit des dépenses d'électricité des installations, des charges de personnel attaché au contrat, des analyses ;
- ◆ les charges réparties, qui correspondent à une charge commune à plusieurs contrats. Les charges réparties seront décomposées par niveau hiérarchique (par exemple : frais de siège national, de direction régionale) et justifiées ;
- ◆ les charges calculées, qui correspondent à un calcul propre au contrat. Il s'agit par exemple de calculs d'amortissement ou des dotations pour renouvellement.

Le Délégué doit aussi transmettre le détail des recettes de l'exploitation faisant apparaître les produits de chaque part de la rémunération du délégué avec indication de leur assiette, les produits des travaux et des prestations exécutées en application du contrat et l'évolution des recettes par rapport à l'exercice antérieur.

## **CHAPITRE 3. Les Indicateurs Techniques**

### **3.1 Description du schéma d'assainissement des eaux usées**

#### **Le système d'épuration :**

La station d'épuration d'Appoigny recueille les eaux usées de cinq communes de l'agglomération auxerroise (données INSEE 2013)

AUXERRE	36 862 habitants
APPOIGNY	3 187 habitants
GURGY	1 609 habitants
MONETEAU	4 114 habitants
PERRIGNY	1 609 habitants

Le traitement des eaux usées est de type boues activées forte charge (85 000 équivalent-habitants).

La capacité de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est-à-dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

#### **Le système de collecte :**

Le réseau est en partie unitaire sur Auxerre (25%) et Appoigny ; séparatif sur Monéteau, Gurgy et Perrigny.

L'activité industrielle est regroupée en 2 pôles : en rive droite de l'Yonne (Auxerre-Monéteau) le long de la R.N. 6, au niveau de l'échangeur avec l'autoroute (Monéteau - Appoigny).

Au 31 décembre 2016, le linéaire réel (d'après le SIG) de réseau appartenant à la Ville d'Auxerre est de 304 km environ, répartis de la façon suivante :

	Données réelles d'après le SIG
Réseaux unitaires	76 km( 75 km au 1/12/2014)
Réseaux eaux usées (en gravitaire)	101 km (99km au 1/12/2014)
Réseaux eaux usées (en refoulement)	4 km
Réseaux eaux pluviales	110 km (110 km au 1/12/2014)
Linéaire total des réseaux	287 km (284 km au 1/12/2014)
Chambres à sable	18
Avaloirs	5 255 unités
Nombre total des regards *	11 203 unités
Postes de refoulement	15 unités

*\*un certain nombre de regards sont des regards mixtes et sont par conséquent comptabilisés 2 fois.*

### **3.2 La communication sur le contrat**

#### **Communication vers les usagers :**

VEOLIA a mis en place une permanence téléphonique en continu pour les clients via une plate forme et un accueil téléphonique et physique aux heures de bureau (2 demi-journées/semaine).

Le règlement de service a été envoyé à l'ensemble des usagers via la facture d'eau.

En revanche, la sensibilisation auprès des enfants et des usagers n'a pas été commencée.

#### **Communication avec la collectivité :**

La communication avec la collectivité est assurée dès le début du contrat avec la mise en place des outils suivants :

- Consultation à distance des documents de l'exploitation via un portail technique
- Traitement direct des "allo mairie"
- Veille juridique nouveaux textes réglementaires impactant le service

Des réunions techniques mensuelles sont mises en place en plus des points réguliers.

### 3.3 Les indicateurs techniques 2016 pour le système de collecte

Les indicateurs figurent dans le rapport technique et financier du délégataire, joint en annexe. Le contrat a débuté le 1er janvier 2016. Les objectifs de curage et d'ITV sont les suivants :

#### - Curage des réseaux :

L'objectif total de curage préventif pour l'année 2016 est de 30 000 ml.



- Eaux Usées : 15 000 ml
- Eaux Pluviales : 8 000 ml
- Unitaires : 7 000 ml

Prestations	objectif annuel 2015	cumul annuel	% de réalisation	objectif annuel 2016	cumul annuel	% de réalisation
réseau unitaire	7000ml	5181ml	74%	8819ml	8275ml	94%
réseau séparatif eaux usées	15000ml	17989ml	120%	12011ml	14840ml	124%
réseau séparatif eaux pluviales	8000ml	6341ml	79%	9659ml	6946ml	72%
<b>Total réseau</b>	<b>30000ml</b>	<b>29511ml</b>	<b>98%</b>	<b>30489ml</b>	<b>30061ml</b>	<b>99%</b>
Chambres à Sables	18	19	106%	18	17	94%
Avaloirs centre ville	36*23	805	97%	828	828	100%
Avaloirs hors centre ville	5 102	5 075	99%	5129	4 981	97%
Curage des séparateurs	1*5	5	100%	1*5	5	100%
Curage des bassins pluviaux	2*?	7		2*?	4	
Entretien poste de relèvement	79	78	100%	79	73	92%
Bassin de la chainette	12	11	92%	12	10	83%
Autre bassin	5	3	60%	5	0	0%

Le délégataire a réalisé les prestations ci après :

Dans l'ensemble, le délégataire a respecté les engagements contractuels, excepté pour le curage des séparateurs à hydrocarbures.

#### Détail des quantités et évacuation des déchets :

##### Récapitulatif par type de déchets (en t)

	2015	2016
sables	411,87	256,78
boues + sables	58,31	147,1
hydrocarbure	14,5	6,04
graisses	0	18,02
<b>Total</b>	<b>484,68</b>	<b>427,94</b>

	Total 2015 (en tonne)	Total 2016 (en tonne)
SIETEUA	311,36	213,4
Aire de Paillage - brienon	141,5	208,5
SMF ORMOY	14,5	6,04
Vert Compost 89 (ST CYR LES COLONS)	24,52	0
<b>TOTAL</b>	<b>491,88</b>	<b>427,94</b>

Le tonnage d'évacuation des déchets a diminué de près de 13 %

#### - Inspection vidéo des réseaux :



Dans le cadre du précédent contrat près de 245 km de réseaux ont été inspectés.

L'objectif du nouveau contrat est d'arriver à inspecter l'ensemble du linéaire des réseaux au terme du contrat, soit 7 000ml/an.

VEOLIA doit inspecter sur l'année 2016, 8 339 ml car une partie des inspections des réseaux n'avait pas été demandée par la ville.

Sur l'année 2016, VEOLIA n'en a inspecté que 3 455 ml, soit 41 %.

Le linéaire non inspecté sera ajouté à l'objectif annuel 2017, soit 11 884 ml à inspecter.





### **- Enquêtes de conformité :**

L'objectif annuel contractuel est de 1 000 enquêtes.

Pour l'année 2016, il était de 1 208 enquêtes en ajoutant le reliquat restant de l'année 2015.

Si la ville et VEOLIA s'entendent, courant 2017, un avenant modifiant l'objectif annuel des enquêtes à 750 sera signé.

	de 2005 à 2014	2015	2016
Enquêtes réalisées	5279	754	735
Nombre de non conforme	1074	284	414
% de non conforme	20,34	37,76 %*	20,68 %

\*Important : Le pourcentage de non conforme de l'année 2015 est surévalué. Il comprend la campagne du secteur sud avec la future mise en séparatif des réseaux actuellement en unitaire. Lors du contrôle les usagers sont identifiés non conformes par rapport à notre futur projet. Or, à ce jour ils sont conformes vis à vis du réseau unitaire existant.

En 2016, le pourcentage des non conformes est proche des 20 % comme habituellement sur Auxerre.

### **3.4 Le diagnostic permanent des réseaux - Bilan débit pollution**

#### **- Diagnostic permanent**

Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence des désordres sur certains secteurs et de cibler les actions à réaliser sur le réseau.

Grâce au suivi permanent des postes de refoulement avec l'enregistrement du temps de fonctionnement des pompes, la société VEOLIA a mis en évidence sur certains bassins versants :

- les apports de claires permanentes (eau de nappe / drainage)
- les apports d'eaux pluviales

Les résultats du suivi de 2016 sont proches de ceux de l'année 2015 excepté les apports plus importants des eaux pluviales liés à l'année exceptionnelle.

#### **- Bilan débit pollution - Débitmètre aval :**

Depuis fin 2013, un débitmètre en aval de la ville d'Auxerre est installé dans le collecteur de rive gauche sur la commune de Monéteau. (point situé entre les 2 zones urbanisées d'Auxerre et Monéteau) :

Cet appareil permet de suivre les volumes produits par l'ensemble de la ville d'Auxerre et envoyés à la station d'épuration intercommunale.

Par ailleurs, VEOLIA doit contractuellement 2 mesures de débits / pollutions chaque année au droit de ce point. Les résultats des bilans 2016 sont comme suit :

	Charge en pollution	Charge hydraulique	M <sup>3</sup> / jour
Bilan nappe basse temps sec	17 500 EH	44 250 EH	6 650 m <sup>3</sup>
Bilan nappe haute temps sec	44 750 EH	105 500 EH	15 800m <sup>3</sup>

EH : Équivalent habitant rejette 150l/j et une pollution de matière oxydable de 120g/jour

L'effluent d'Auxerre est très peu chargé en pollution. En revanche, les réseaux sont fortement impactés par la présence de la nappe et par l'apport des eaux claires parasites.

#### **- Inspection nocturne :**

VEOLIA doit contractuellement 3 inspections nocturnes chaque année.

Sur l'année 2016, VEOLIA n'en a réalisé aucune, soit depuis l'année 2015, elle doit 5 visites nocturnes.



### **3.5 Mesures environnementales**

Dans le cadre de leur contrat, VEOLIA a réalisé plusieurs études environnementales sur l'année 2016 :

#### **- Autosurveillance des points réglementés de déversement au milieu**

Le système de collecte de la ville d'Auxerre est soumis à la réglementation de l'autosurveillance et plus particulièrement les points suivants :

<b>Nom</b>	<b>Bassin versant</b>	<b>Mesures réglementaires (2016)</b>	<b>Résultat</b>
DOA	Avenue des Clairions : en aval de la ville rive gauche	Mesure déversé à l'Yonne 12 prélèvements par an	Ne déverse jamais donc pas de mesure réalisée
DOJ	Site de la prévention routière	Estimation des volumes déversés	Déversement à chaque pluie
DO D	Place coche d'eau ; 30 ha plus un maillage	Estimation des volumes déversés	41 déversements
DOC	Boulevard de la Chaînette 134 ha plus maillage (13860 hab)	Mesure déversé à l'Yonne 12 prélèvements par an	29 déversements
Chambre JB	Rond point de la Chaînette ; bassin versant : 65 ha	Estimation des volumes déversés	93 déversements

**Important** : Depuis le mois de juillet 2016, la chambre JB déverse même pour une très faible pluie (0,2mm) alors que le bassin de collecte de cet ouvrage n'a pas évolué.

La ville a demandé à VEOLIA de vérifier le bassin versant de cet ouvrage pour solutionner ce point.

#### **- Autosurveillance des autres points de déversement au milieu**



Depuis le début de l'année 2013, la ville d'Auxerre s'est fixé pour objectif de suivre sur une période représentative (au minimum un an) l'ensemble des déversoirs d'orage non suivis même s'ils ne sont pas soumis à la réglementation de l'autosurveillance.

Pour cela, elle s'est équipée de 2 détecteurs dits "mobiles".

Les détecteurs ont été suivis pendant toute l'année 2016

#### **- Audit énergétique**

VEOLIA a réalisé un audit d'énergie sur les 4 postes de relèvement principaux et sur le bassin d'orage de la Chaînette et proposer un plan d'optimisation d'énergie.

La consommation énergétique sur ces 5 postes (BO chaînette/ PR Jean Moreau / PR Léon Serpollet/ PR de la Noue/ PR CIGA ) évoluent comme suit entre 2015 et 2016 :

	Cons élec des principaux postes	Quantité relevée m <sup>3</sup> par an	Ratio W/ m <sup>3</sup> relevé
2015	134 069 kwh	1 311 350 m3	102 w/m3
2016	155 058 kwh	1 571 008 m3	98,7 w/m3

Malgré les efforts réalisés sur le bassin d'orage notamment le ratio kw/m<sup>3</sup> relevé reste sensiblement identique à celui de 2015.

En revanche nous pouvons observer une quantité plus importante des volumes relevés (+ 20%) liée à la pluviométrie exceptionnelle.

Pour l'année 2017, VEOLIA va poursuivre ces efforts pour diminuer le ratio consommation / volume relevé.

### **- Audit énergétique de tous les postes sur Auxerre**

Objectif contrat : 23 W/m<sup>3</sup>

Estimation de 2015 : 38,4 W/m<sup>3</sup> d'eau présent en aval d'Auxerre

	Cons élec de tous les postes	Quantité mesurée en aval d'Auxerre	Ratio W/ m <sup>3</sup>
2016	174 389 kwh	4 358 868 m <sup>3</sup>	40 w/m <sup>3</sup>

Malgré les efforts réalisés par VEOLIA avec notamment la mise en place d'un système de déshumidificateur asservi aux variations de l'hygrométrie et le changement du clapet et des pompes, la consommation énergétique a augmenté en 2016.

Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs :

- la pluviométrie importante en 2016, près de 750mm/an pour une moyenne habituelle proche de 700mm/an.
- la sur-consommation au poste d'Auxerexpo lié au branchement « sauvage » des gens du voyage (+117%).

#### **Prévision pour l'année 2017 :**

La modification des systèmes de chauffage : arrêt des radiateurs électriques et remplacement par des chaufferettes posées dans les armoires électriques, isolation de l'aération (PR Jean Moreau)  
Suppression d'avaloirs branchés sur les eaux usées.

### **- Bilan carbone - Gaz à effet de serre**

Le délégataire a réalisé en 2015 un bilan des GES (Gaz à Effet de Serre) avec objectif chiffré pour les réduire et arriver à la neutralité carbone.

Le bilan carbone repose sur les points suivants :

- Energie liée au réseau de collecte, au chauffage des bureaux
- Déplacements domicile/travail et déplacements professionnels
- Achat de matériels / Réparations, scellements et travaux divers
- Activité de curage, d'inspection télévisée
- Traitement aval et valorisation de matière de curage

Le résultat global du bilan carbone du contrat est comme suit :

	Tonne eq CO <sub>2</sub>	Tonne eq CO <sub>2</sub> évitées	Tonne eq CO <sub>2</sub> évitée par achat d'énergie renouvelable
2015	229 t	3,2t	
2016	366 t	1 t	365 t

L'augmentation de la consommation des tonnes eqCO<sub>2</sub> en 2016 est liée aux réparations réalisées par VEOLIA qui sont passées de 4 en 2015 à 30 en 2016.

L'entreprise VEOLIA s'est donc engagée à compenser les 365 t eq CO<sub>2</sub> dans une action de reforestation au Pérou.

Pour atteindre la neutralité carbone, VEOLIA propose pour l'année 2017 :

- d'améliorer le fonctionnement des postes de refoulement ,
- d'acheter de l'énergie renouvelable

- **Recherche de la pollution par métaux lourds** à partir de la pose de pieuvres\* dans les réseaux .

Suite à la mise en évidence de concentrations élevées en métaux lourds sur un bassin versant du secteur Rozanoff en 2015, les 4 pieuvres ont été placées sur ce bassin en 2016 pendant 6 semaines courant septembre/octobre.

Les résultats des paramètres de pollution analysés en 2016 étaient très inférieurs à ceux analysés en 2015.

Un paramètre est à surveiller sur un point de mesure, l'arsenic (3,4mg/g MS). Une visite des entreprises sera organisés par VEOLIA.

Sur l'année 2017, VEOLIA poursuivra ces mesures sur un autre secteur industrialisé, celui de l'avenue Jean Mermoz

\*pieuvre est un support composé de plusieurs lacets qui permet de capter les micro-polluants métalliques présents dans les eaux usées.

### **- Rejet des effluents non domestiques et assimilés domestiques**



Contractuellement, VEOLIA doit une visite annuelle de chaque usager non domestique bénéficiant d'une convention de déversement (16) avec analyse de leur rejet et 50 visites d'assimilés domestiques.

Sur l'année 2016, VOLIA réalisé 13 analyses sur les sites industriels.

En revanche, elle n'a effectué aucune visite des 50 activités assimilés domestiques prévu dès l'année 2016.

A titre d'information, le territoire d'Auxerre compte entre 150 à 200 activités dites "non domestiques" (garage / médical / industrie) qui seront à étudier.

### **3.6 Système d'Information Géographique**



Le SIG VEOLIA présente plusieurs anomalies découvertes par la ville.

Le SIG étant un SIG national, les modifications sont longues et pas encore achevées.

Les principales anomalies :

- fourniture de plan illisible pour les demandes de travaux
- intégration erronée des boites de branchement levées par VEOLIA
- intégration des branchements des eaux pluviales erronée
- changement de SIG depuis le début du contrat par un SIG présentant moins d'options

### **3.7 Les indicateurs réglementaires – Année 2016**

Référence	Intitulé de l'indicateur	Valeur de l'indicateur	Unité
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	35 900	hab
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement	14	
D 204.0	Prix du service de l'assainissement seul au m3 TTC	2,2870	€/m3
<b>Indicateurs de performance</b>			
P 201.0	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées ; nombre de raccordés en 2015 environ : 18 050 (nombre d'abonnés 18 998)	95	%
P 202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	115/120	points
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m <sup>3</sup>
P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (les usagers doivent porter plainte pour que le désordre soit pris en compte)	0.00	nb/1 000 hab
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,54	nb/100 km
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,5	%
P 255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	unité
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	13,5	an
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (2015)	0,57	%
P 258.1	Taux de réclamations	0	nb/1 000 hab

#### **Détail de certains indicateurs :**

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**  
Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013, le calcul de cet indice est modifié.  
La note de 40 est obtenue si la date de la pose (ou de la réhabilitation) des réseaux est connue sur

l'ensemble du territoire de la ville.  
La mise en place du SIG a permis d'avoir une connaissance détaillée des réseaux de collecte. La totalité du linéaire de réseaux est intégrée dans le système. Les interventions sont localisées dans une base de données en parallèle. La date de pose des réseaux est connue sur environ la moitié du linéaire et a été renseignée courant 2016.

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**

Cet indice est compris entre 0 et 120. Actuellement, il est de 80 points ce qui correspond à la connaissance des exutoires lors de la mise en place du SIG et au suivi du bassin d'orage de la Chaînette.

En effet, la création du bassin d'orage de la Chaînette et son suivi permettent d'avoir une connaissance plus précise des rejets au milieu naturel. La pollution collectée à ce bassin est estimée à plus d'1/3 de la pollution totale de la ville d'Auxerre. Son suivi est opérationnel depuis 2013, le volume déversé à l'Yonne représente environ 30% du volume total arrivant au bassin. Ces résultats corroborent les précédentes études.

### **3.8 Les indicateurs financiers 2016 pour le système de collecte**

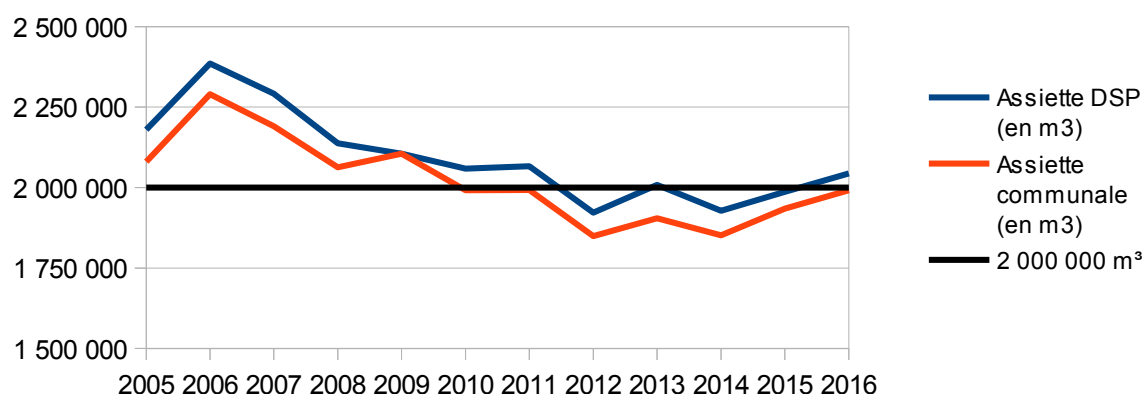
**Les volumes consommés correspondant à l'assainissement pour l'année 2016 sont 2 043 819 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 2,9 % par rapport à l'année 2015.**

Le tableau ci dessous détaille l'évolution de l'assiette DSP et communale :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Assiette DSP (en m<sup>3</sup>)</b>	2 179 834	2 385 673	2 291 477	2 137 775	2 105 266	2 059 065	2 066 065	1 922 368	2 008 364	1 927 858	1 986 876	2 043 819
Variation de l'assiette DSP, P/R à l'année n-1		9,44%	-3,95%	-6,71%	-1,52%	-2,19%	0,34%	-6,96%	4,47%	-4,01%	3,06%	2,87%
Assiette communale (en m <sup>3</sup> )	2 080 632	2 289 695	2 190 714	2 062 910	2 105 266	1 991 428	1 992 739	1 848 889	1 904 813	1 852 073	1 934 736	1 991 791
Différence (VA -DSP)	99 202	95 978	100 763	74 865	0	67 637	73 326	73 479	103 551	75 785	52 140	52 028

La différence entre la part communale et celle de VEOLIA correspond à l'eau consommée et rejetée par les services de la ville.

#### **Evolution de la consommation d'eau sur Auxerre**



Depuis l'année 2005, la consommation a diminué de 9% et tend à se stabiliser depuis 2011.

#### **Compte annuel de résultat de l'exploitation (CARE)VEOLIA**

Le détail des éléments financiers de VEOLIA figure dans le mémoire joint au rapport.

Le compte du délégataire est négatif pour l'année 2016. Il apparaît un bilan à **- 199 436 €**.

Ce montant est difficile à comprendre car dans le CARE toutes les sommes liées à la redevance 2016 VEOLIA ne sont pas intégrées.

#### **Renouvellement**

Les montants consacrés au renouvellement dans le contrat sont divisés et consommés pour l'année 2016 comme suit :

2016	Montant prévu au CEP	Montant Rvmt	solde	% Réalisé
Electromécanique	<b>6 244,34 €</b>	24 422,55 €		
Tampons (40 u)	<b>6 357,59 €</b>			
Branchement (5 u)	<b>14 652,25 €</b>			
sous total (VEOLIA)	27 274,16 €			
Intérêt(sur solde 2015)	63,51 €			
<b>Total 2016</b>	<b>28 929,43 €</b>	<b>24 422,55 €</b>	<b>4 506,88 €</b>	<b>84,42%</b>

Sur l'année 2016, la ville d'Auxerre raisonne sur le montant total du renouvellement pour les investissements de VEOLIA.

Le solde des dotations est calculé chaque année et est pour l'année 2016 de **4 506,88** euros.

Ce solde sera ajouté au montant total du renouvellement de l'année 2017.

Travaux sur le branchement eaux usées et unitaire :

VEOLIA doit contractuellement la création de 15 boîtes de branchement sur les réseaux eaux usées ou unitaires.

Sur l'année 2016, le délégataire n'a posé qu'une boîte de branchement.

Le contrat prévoit que lorsque le délégataire ne réalise pas ce nombre, il reverse à la collectivité le coût des travaux non réalisés.

La ville et VEOLIA espère signer un avenant au contrat qui intégrera ce reliquat au profit de la ville. Le coût de pose d'une boîte est estimé à 743€HT.

## **CHAPITRE 4. Programme pluriannuel de travaux sur le système des eaux usées**

La ville d'Auxerre poursuit son programme d'investissement sur les réseaux et ouvrages d'assainissement, les investissements concernent :

- les travaux de remplacement de réseaux anciens
- la mise en séparatif des réseaux
- l'aménagement des déversoirs d'orage et l'autosurveillance des réseaux
- l'étude et la suppression des eaux parasites permanentes
- la création de bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales

Depuis 2009, pour la programmation des travaux, les services de la ville disposent d'un diagnostic interne. Cette analyse s'appuie sur le Système d'Information Géographique, lié au contrat d'affermage, sur la connaissance des réseaux et sur l'analyse des inspections télévisuelles.

A ce jour, environ 250 km d'inspections télévisuelles sont disponibles.

Ces inspections ont permis de comptabiliser le nombre et le type d'anomalies de chaque tronçon et par conséquent d'en définir l'état général du tronçon.

Dans certains cas, le programme de travaux d'assainissement est également lié au programme de voirie.

### **Programme de travaux 2016**

Les **tableaux** ci-après présentent la liste des opérations relatives au programme de travaux d'assainissement **2016**.

En 2016, le taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et unitaires s'élève à 0,5 %. Ce pourcentage est sous la moyenne habituelle qui est proche de 1%.

Localisation	Type de réseau	Type de travaux	Linéaire (en ml)
Eaux Usées	Eaux Usées	Remplacement	792 ml
<b>TOTAL</b>	<b>Eaux Usées</b>		<b>792 ml</b>
<b>TOTAL</b>	<b>Eaux pluviales</b>		<b>0 ml</b>

### **Prévision de programme de travaux 2017 en eaux usées et en eaux pluviales**

Le programme des travaux en assainissement pour l'année 2017 est le suivant :

- Place Degas
- Poursuite des études préalables pour la mise en séparatif de la rue Louis Braille / Rue du Carré Pâtissier et Allée du Perthuis
- Travaux de mise en conformité en domaine privé de Vaux / Jonches / Laborde.

## **CHAPITRE 5. Prix du Service de l'assainissement**

### **5.1 Les éléments constitutifs de la facture**

#### **5.1.1 Part fermière**

Cette part correspond à la partie nette des recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il fournit aux usagers. Elle est fonction des volumes consommés.

Ce prix correspond aux coûts d'exploitation des réseaux d'assainissement.

#### **5.1.2 Part communale**

Le **conseil municipal** fixe chaque année le montant de la part communale applicable à chaque m<sup>3</sup> consommé. Elle permet d'équilibrer le budget annexe de l'assainissement de la collectivité qui finance les investissements de premier établissement nécessaires au développement de ce service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2005	à	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Évolution (année n /année n-1)
Redevance réseaux (€ HT)	0,4159		0,4159	0,6099	0,6404	0,6724	5%

#### **5.1.3 Part SIETEU**

Le **Syndicat Intercommunal d'épuration et de traitement des eaux usées de l'Auxerrois**, créé le 8 juin 1998 par arrêté préfectoral, a fixé le montant de la part siveumale applicable à chaque m<sup>3</sup> consommé. Comme pour la part communale, elle permet d'équilibrer le budget du Syndicat.

L'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2006 correspond à l'évolution de la redevance pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

	01/ 2004	01/ 2005	01/ 2006	01/ 2007	01/ 2008	01/ 2009	01/ 2010	01/ 2011	01/01/2012 au 01/01/2017	Évolution
Redevance syndicale (€ HT)	0,1524	0,2500	0,3000	0,3000	0,3000	0,7477	0,8077	0,8206	0,8370	0 %

#### **5.1.4 Redevances de l'Agence de l'eau**

L'**Agence de l'eau** perçoit auprès des abonnés des sommes qui ont pour objet : la préservation des ressources en eau et la lutte contre la pollution. Ces deux redevances sont assises sur les volumes d'eau potable consommés et incluses dans la part « eau potable » de la facture d'eau. Une troisième redevance est indexée sur le volume d'eau potable consommé et redevable sur la part assainissement de la facture d'eau, la taxe « modernisation des réseaux ». Elle correspond à une mutualisation, au niveau du bassin Seine Normandie, des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.

Les **six Agences de l'eau** sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

#### **5.1.5 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 les taux de la TVA ont été modifiés comme suit :

- la TVA sur la part eau potable est à 5,5 %
- la TVA sur la part assainissement est à 10 %

## 5.2 Décomposition du prix du service collecte et traitement des eaux usées

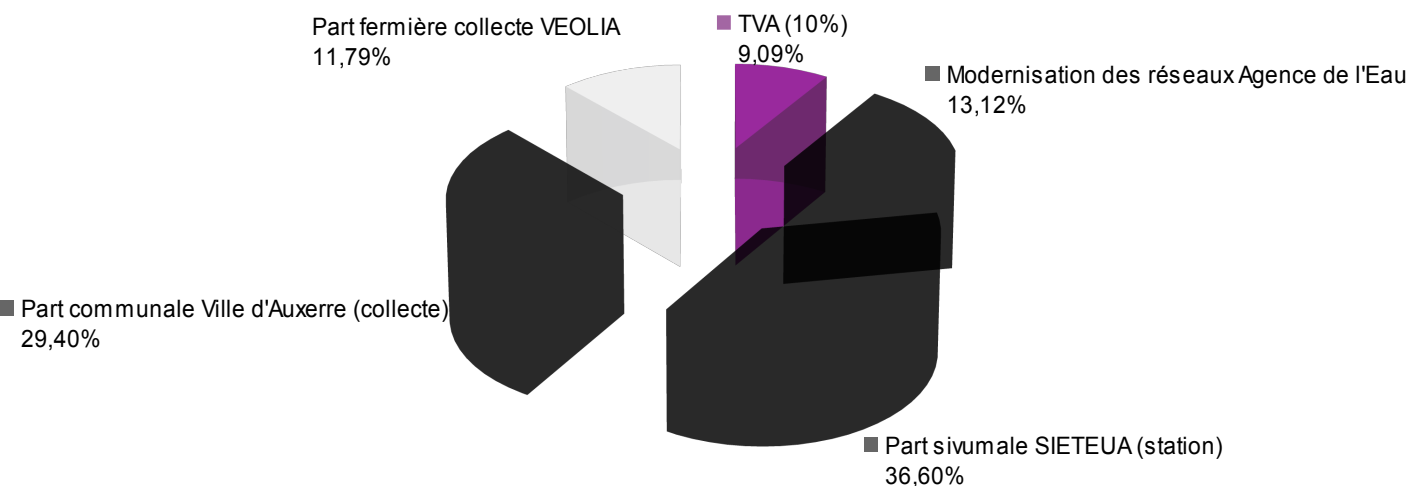
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prix de la collecte et du traitement des eaux usées comprend les éléments suivants (sur la base d'une facture de 120 m3) :

	prix /m3	Euros pour 120 m3
Part fermière station Lyonnaise des Eaux		
Part fermière collecte VEOLIA	0,2697	32,36
Part communale Ville d'Auxerre (collecte)	0,6724	80,69
Part siveumale SIETEUA (station)	0,8370	100,44
Modernisation des réseaux Agence de l'Eau	0,3000	36,00
TVA (10%)	0,2079	24,95
<b>Prix total de l'assainissement TTC</b>	<b>2,2870</b>	<b>274,44</b>
<b>Prix TTC ramené au m3</b>		<b>2,2870</b>

**Important :** Le prix de l'assainissement indiqué dans le rapport du délégataire ne tient pas compte de la part traitement (SIETEUA) .

## 5.3 Répartition des recettes par bénéficiaire

### Les composantes du prix de service de collecte et de traitement des eaux usées





## 5.4 Analyse comparée de deux factures de 120m3

La consommation de référence, définie par l' Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, pour le calcul des factures d'eau prévu par le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 est la consommation:

- d'un abonné domestique habitant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m3 d'eau potable,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

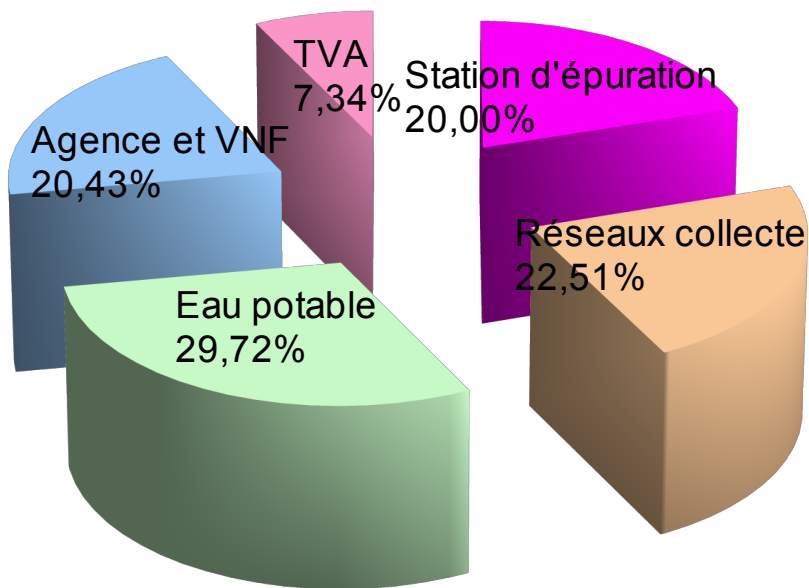
L'encadré ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique des services de distribution d'eau potable et de l'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m3. Les chiffres indiqués sont ceux **applicables au 1er janvier** des deux années considérées.

	Janv 2016	Jan 2017	Variation	Prix au m3 janvier 2017
	€uros	€uros		
<b>Service d'eau</b>				
Part du délégataire sur partie fixe	31,07	30,93	-0,45%	0,2578
Part du délégataire sur consommations	46,71	46,50	-0,44%	0,3875
Part communautaire sur consommations	67,12	71,81	6,98%	0,5984
<b>Taxes et redevances</b>				
Préservation de la Ressource (Agence de l'eau)	16,81	16,81	0,01%	0,1401
Lutte contre pollution (Agence de l'eau)	49,80	50,40	1,20%	0,4150
<b>TOTAL H.T. (5,5)</b>	211,51	216,45	2,34%	1,8038
<b>TVA</b>	11,63	11,90	2,34%	0,0992
<b>SOUS TOTAL EAU POTABLE T.T.C.</b>	<b>223,14</b>	<b>228,35</b>	<b>2,34%</b>	1,9030
<b>PRIX RAMENE AU m3</b>	1,8595	1,9030	2,34%	
<b>Service assainissement</b>				
Part délégataire réseaux (VEOLIA)	32,41	32,36	-0,15%	0,2697
Part communale sur consommations (réseaux)	76,85	80,69	5,00%	0,6724
Part siveumale sur consommations (STEP)	100,44	100,44	0,00%	0,8370
<b>Taxes et redevances</b>				
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	36	36	0,00%	0,3000
<b>TOTAL H.T.</b>	245,70	249,49	1,54%	2,0791
<b>TVA (10%)</b>	24,57	24,95	1,54%	0,2079
<b>SOUS TOTAL ASSAINISSEMENT</b>	<b>270,27</b>	<b>274,44</b>	<b>1,54%</b>	2,2870
<b>PRIX RAMENE AU m3</b>	2,2523	2,2870	1,54%	
<b>TOTAL FACTURE</b>	<b>493,41</b>	<b>502,80</b>	<b>1,90%</b>	4,1900
<b>PRIX RAMENE AU m3</b>	4,1117	4,1900	1,90%	

L'augmentation totale proche des 2 % par rapport à l'année 2016 est liée à l'augmentation des surtaxes de la communauté de l'Auxerrois et de la ville d'Auxerre . Les indices des calculs de prix des sociétés VEOLIA et Suez ont quant à eux diminué.

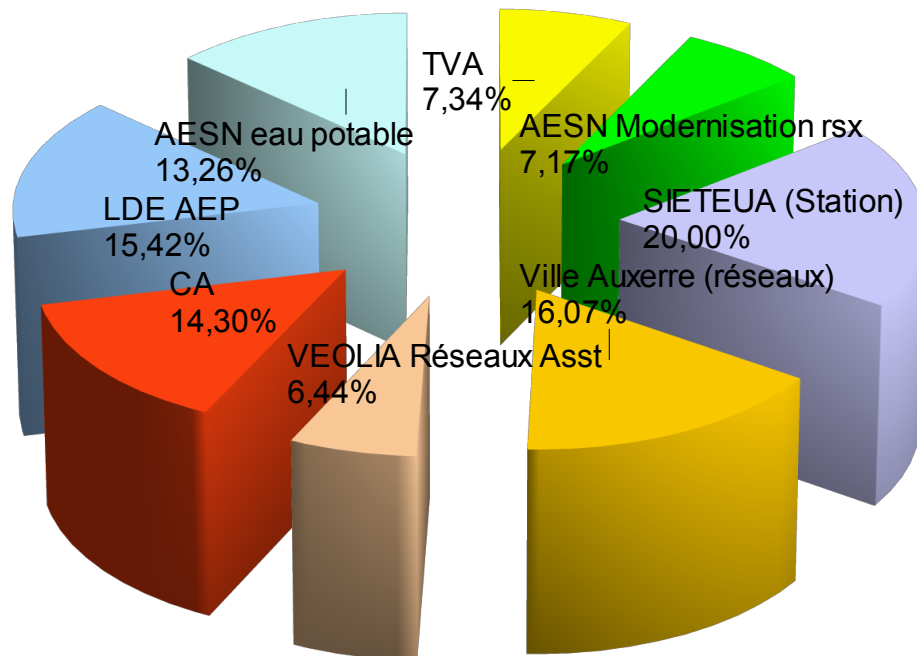
## Répartition du prix de l'eau au 1er janvier 2017

( 4,19 euros TTC )



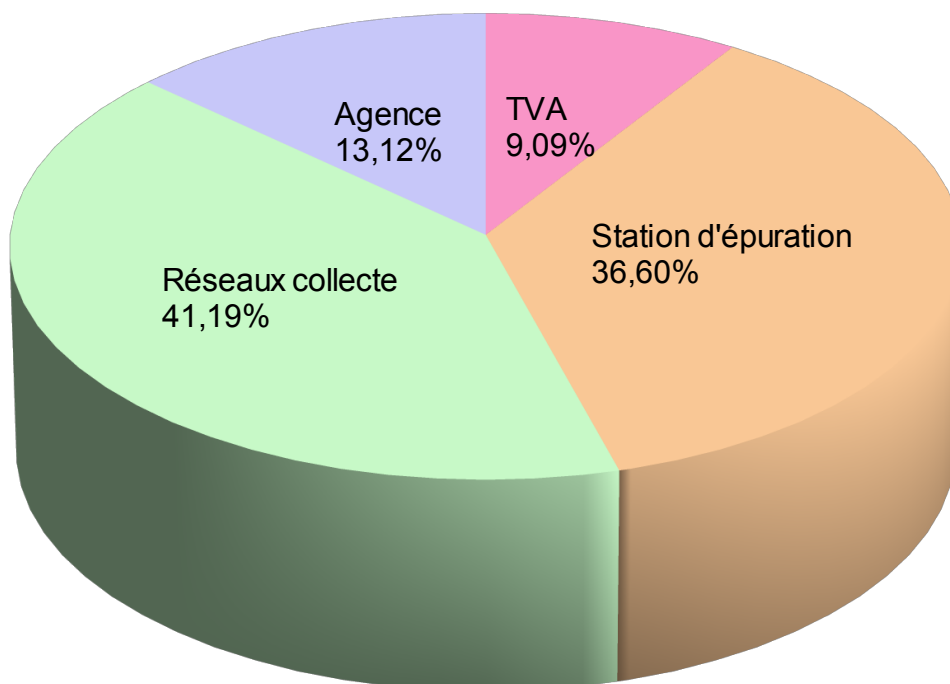
## Décomposition du prix de l'eau au 1er janvier 2017

( 4,19 euros TTC )



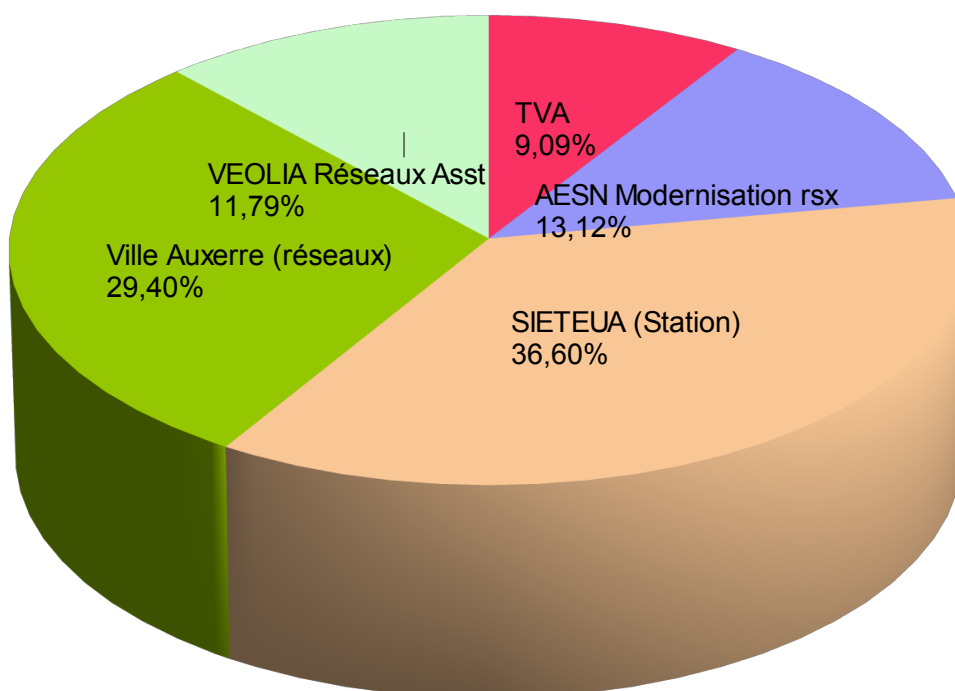
## Répartition du prix de l'assainissement au 1er janvier 2017

( 2,2870 euros TTC )



## Décomposition de la partie assainissement au 1er janvier 2017

( 2,2870 euros TTC )



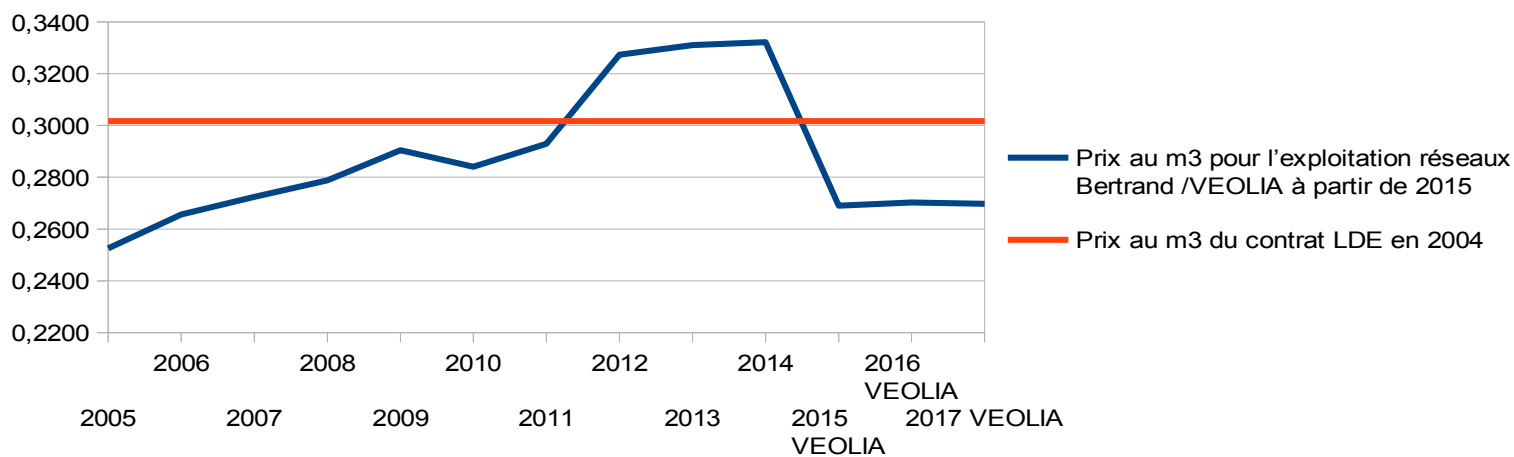
## 5.5 Détail du calcul de la rémunération du fermier

Évolution des rémunérations des délégataires entre 2005 et le 1/01/2017

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015 VEOLIA	2016 VEOLIA	2017 VEOLIA
Evolution de la redevance réseaux									
Prix au m3 pour l'exploitation réseaux Bertrand /VEOLIA à partir de 2015	0,2525	0,2841	0,2929	0,3273	0,3311	0,3322	0,2690	0,2702	0,2697
Prix au m3 du contrat LDE en 2004	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017	0,3017
Evolution avec l'année n-1 en %	-16,31	-2,2	3,1	11,74	1,16	0,33	-19,02	0,45	-0,19

Depuis le nouveau contrat avec VEOLIA, le prix du m3 d'eau pour l'exploitation des réseaux a fortement diminué et repasse sous le prix du contrat de 2004.

### Evolution des prix pour l'exploitation des réseaux d'assainissement (HT en €)



## CHAPITRE 6. Éléments financiers du service

### 6.1 Présentation des autres recettes d'exploitation du fermier

La rémunération du service eaux pluviales pour l'année 2016 est de : 158 449 euros HT.

### 6.2 Encours de la dette supporté par la ville

Encours au 1er janvier 2016 : 4 569 894,49 €

Encours au 31 décembre 2016 : 4 224 497,91 €

Montant des annuités 2016 : 407 825,09 €

Les échéances : voir tableau joint

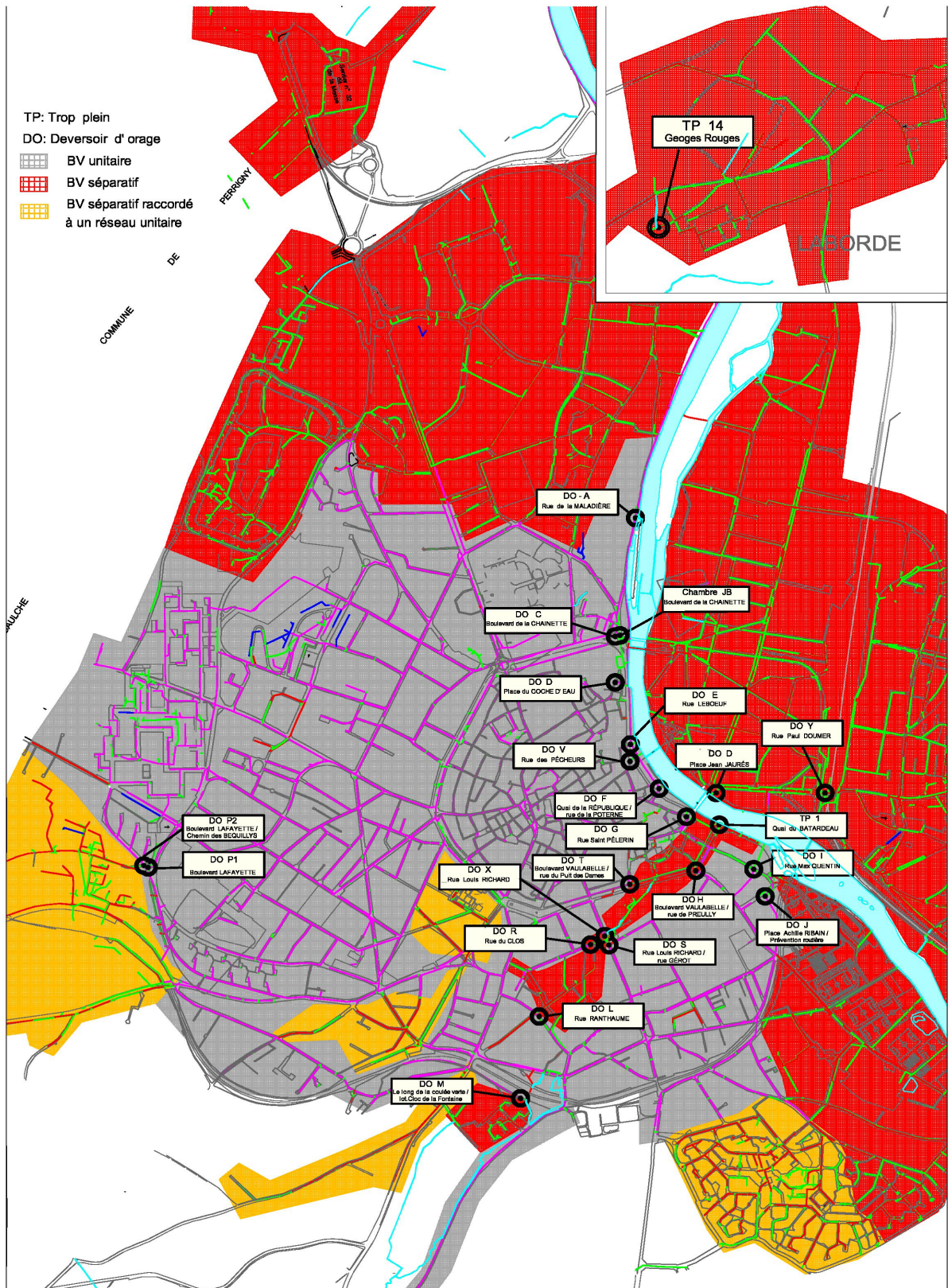
La durée de vie résiduelle est de 13 ans et 5 mois. **Le taux moyen est de 0,91%**

## 5 - Budget Assainissement

Echéance	Référence	Référence Banque	Propriétaire	Prêteur	CRD début	Capital	Nb jours échus	Nb jours période	Valeur du taux	Intérêts	Total	Date fixing	Type d'échéance
10/01/2016	201204	AN096685	Ville d'Auxerre	CE	449 463,99 EUR	4 829,66 EUR	92	360	3,3700%	3 786,74 EUR	8 616,40 EUR		Echéance connue
25/01/2016	200401	022833	Ville d'Auxerre	ASN	16 000,00 EUR	16 000,00 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	16 000,00 EUR		Echéance connue
21/02/2016	200806	04301801	Ville d'Auxerre	ASN	19 080,00 EUR	2 385,00 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	2 385,00 EUR		Echéance connue
21/02/2016	200807	04301801	Ville d'Auxerre	ASN	5 748,75 EUR	1 149,75 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	1 149,75 EUR		Echéance connue
21/02/2016	200805	04301801	Ville d'Auxerre	ASN	2 884,80 EUR	360,60 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	360,60 EUR		Echéance connue
23/02/2016	201209		Ville d'Auxerre	ASN	47 021,60 EUR	3 918,47 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	3 918,47 EUR		Echéance connue
28/02/2016	201403	201403	Ville d'Auxerre	ASN	25 355,87 EUR	1 811,13 EUR	365	360	0,0000%	- EUR	1 811,13 EUR		Echéance connue
01/03/2016	201502	MON503118EUR	Ville d'Auxerre	SFIL CAFFIL	1 295 228,25 EUR	17 479,38 EUR	91	360	1,4000%	4 533,30 EUR	22 012,68 EUR		Echéance connue
10/03/2016	200904		Ville d'Auxerre	ASN	27 264,00 EUR	3 029,33 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	3 029,33 EUR		Echéance connue
15/03/2016	201101	090655	Ville d'Auxerre	CACIB ex BFT	1 987 500,00 EUR	132 500,00 EUR	366	360	0,5599%	11 313,48 EUR	143 813,48 EUR	01/03/2016	Echéance connue
18/03/2016	201001		Ville d'Auxerre	ASN	36 004,67 EUR	3 600,47 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	3 600,47 EUR		Echéance connue
03/04/2016	200809	1000898	Ville d'Auxerre	ASN	10 320,00 EUR	1 290,00 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	1 290,00 EUR		Echéance connue
03/04/2016	200808	04301801	Ville d'Auxerre	ASN	19 763,72 EUR	2 470,47 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	2 470,47 EUR		Echéance connue
04/04/2016	200708	04305600	Ville d'Auxerre	ASN	5 880,00 EUR	840,00 EUR	366	366	0,0000%	- EUR	840,00 EUR		Echéance connue
04/04/2016	200707	04305600	Ville d'Auxerre	ASN	46 246,65 EUR	6 606,66 EUR	366	366	0,0000%	- EUR	6 606,66 EUR		Echéance connue
04/04/2016	200706	04305600	Ville d'Auxerre	ASN	20 720,00 EUR	2 960,00 EUR	366	366	0,0000%	- EUR	2 960,00 EUR		Echéance connue
10/04/2016	201204	AN096685	Ville d'Auxerre	CE	444 634,33 EUR	4 870,36 EUR	91	360	3,3700%	3 746,04 EUR	8 616,40 EUR		Echéance connue
13/04/2016	201208	201208	Ville d'Auxerre	ASN	119 607,16 EUR	10 873,37 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	10 873,37 EUR		Echéance connue
04/05/2016	200606	04305600	Ville d'Auxerre	ASN	9 828,81 EUR	1 638,14 EUR	366	366	0,0000%	- EUR	1 638,14 EUR		Echéance connue
01/06/2016	201502	MON503118EUR	Ville d'Auxerre	SFIL CAFFIL	1 277 748,87 EUR	17 540,56 EUR	92	360	1,4000%	4 472,12 EUR	22 012,68 EUR		Echéance connue
18/06/2016	201310	10410771	Ville d'Auxerre	ASN	58 469,66 EUR	4 497,67 EUR	366	366	0,0000%	- EUR	4 497,67 EUR		Echéance connue
10/07/2016	201204	AN096685	Ville d'Auxerre	CE	439 763,97 EUR	4 911,39 EUR	91	360	3,3700%	3 705,01 EUR	8 616,40 EUR		Echéance connue
25/08/2016	200408	04240600	Ville d'Auxerre	ASN	26 233,37 EUR	26 233,37 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	26 233,37 EUR		Echéance connue
25/08/2016	200504	04301800	Ville d'Auxerre	ASN	44 880,00 EUR	8 976,00 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	8 976,00 EUR		Echéance connue
27/08/2016	201002		Ville d'Auxerre	ASN	21 001,33 EUR	2 100,13 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	2 100,13 EUR		Echéance connue
01/09/2016	201502	MON503118EUR	Ville d'Auxerre	SFIL CAFFIL	1 260 208,31 EUR	17 601,95 EUR	92	360	1,4000%	4 410,73 EUR	22 012,68 EUR		Echéance connue
10/10/2016	201204	AN096685	Ville d'Auxerre	CE	434 852,58 EUR	4 952,77 EUR	92	360	3,3700%	3 663,63 EUR	8 616,40 EUR		Echéance connue
01/12/2016	201502	MON503118EUR	Ville d'Auxerre	SFIL CAFFIL	1 242 606,37 EUR	17 663,56 EUR	91	360	1,4000%	4 349,12 EUR	22 012,68 EUR		Echéance connue
12/12/2016	201404	201404	Ville d'Auxerre	ASN	54 011,07 EUR	3 857,93 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	3 857,93 EUR		Echéance connue
19/12/2016	201205	201205 convention 1034400	Ville d'Auxerre	ASN	60 446,40 EUR	10 074,40 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	10 074,40 EUR		Echéance connue
19/12/2016	201207	201206 convention 1030602	Ville d'Auxerre	ASN	42 516,00 EUR	7 086,00 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	7 086,00 EUR		Echéance connue
19/12/2016	201206	201206 convention 11035780	Ville d'Auxerre	ASN	118 418,40 EUR	19 736,40 EUR	366	360	0,0000%	- EUR	19 736,40 EUR		Echéance connue
					<b>9 669 708,92 EUR</b>	<b>363 844,92 EUR</b>				<b>43 980,17 EUR</b>	<b>407 825,09 EUR</b>		



## Carte des différents types de bassins versants sur la ville d'Auxerre



## **ANNEXE**

- **Rapport annuel technique et financier sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement VEOLIA EAU – Réseaux d'assainissement exercice 2015**